



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

Vidange des fosses septiques

2018

SECTEUR EST : pour les résidents permanents et saisonniers.

Secteur Est comprend les rues suivantes :

Route 132 est

Route 287

Rue Bellevue

Rue Bertrand

Rue de la Beurrerie

Rue Bélanger

Route du Cap

Chemin du Domaine de Nos-Étés

Chemin du Domaine Kamouraska

Chemin de L'Embarras

Rue de la Falaise nord

Rue de la Falaise sud

Chemin de la Grève est

Rang de la Haute-Ville

Rue Hudon

Rue Lavoie

Route de L'Église

ET

Pour les résidents inscrits à la vidange à tous les ans (peu-importe le secteur).

La vidange débutera le 25 juin 2018.

Nb. vous devez être prêt pour le 25 juin 2018. Si les couvercles ne sont pas dégagés, les frais pour une deuxième visite vous seront chargés.

Préparation de votre part (voir détails plus bas).

CONSIGNES À RESPECTER POUR LA VIDANGE DE VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE
Pour toute demande d'information, contactez votre municipalité

- Identifier votre numéro civique et vous assurer qu'il soit bien visible de la rue.



- Les couvercles - habituellement 2 - doivent

être dégagés de 10 cm sur le pourtour afin de les basculer sans difficulté sans les endommager.

- Les fosses avec des capuchons doivent être dévissés mais non enlevés.

- Enlevez le mobilier ou autre structure placé sur les couvercles et dégagez les installations bloquant l'accès aux couvercles (structure de patio, tables, pots de fleurs, etc.).

- Laisser les barrières ouvertes et placez des repères visibles pour localiser l'installation.

- Tenir à l'écart et à distance sécuritaire les animaux domestiques.

- Si votre installation est de type «Bionest», informez votre municipalité rapidement car la pompe ne doit pas être en fonction lors de l'opération de vidange.

- Les propriétaires ou occupants ne sont pas tenus d'être présent lors des opérations de vidange. Campor Environnement inc. laissera sur place un avis indiquant la date et l'heure de la vidange et portant la signature de l'opérateur.